



ASSOCIATION

**Joseph Sauvy**  
Pôle Enfance

## FICHE DE POSTE

### 1 - DENOMINATION DU POSTE

**Psychologue EMAS Maillol**

### 2 - DEFINITION DU POSTE

« Faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique. Son activité porte sur la composante psychique des individus, considérés isolément ou collectivement », (Titre II, Chapitre 1, Article 3 du Code de Déontologie des Psychologues).

Le psychologue devra aider dans la lecture d'une situation donnée afin d'engager, avec l'équipe et sous l'impulsion du Coordonnateur de l'EMAS, les prestations appropriées. Pour cela il rencontrera toutes personnes concernées par la situation afin de faire une évaluation qui sera partagée en équipe et qui donnera lieu à des actions concertées, cohérentes et pluridisciplinaires. Il évaluera la nécessité ou pas de la mise en place d'un accompagnement psychologique par un partenaire extérieur.

L'action du psychologue s'inscrit en cohérence avec les orientations de l'association, qui favorisent la mutualisation et la transversalité au sein des établissements et services de l'association.

Le psychologue, rattaché à l'IME, fait partie de l'équipe pluridisciplinaire, il est de fait placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur.

Le psychologue apporte ses ressources et compétences en appui technique, pour permettre à l'équipe de garantir l'efficacité des interventions.

### 3 - SERVICES DE RATTACHEMENT :

POLE HANDICAP ET PARCOURS - IME Aristide MAILLOL

Lieu : Bompas, Perpignan

### 4- MISSIONS DU POSTE :

#### Dans le cadre de ses fonctions :

- Promouvoir le développement de l'EMAS auprès de l'EN et de la MDPH.
- Co-construire des outils de communication à destination des partenaires et des familles.
- Donner un éclairage sur l'évolution de l'enfant concerné.
- Recueillir la parole de l'enfant lors de rencontres individualisées en utilisant les supports adaptés.
- Entendre les demandes implicites et explicites de la famille, des différents professionnels, pour évaluer les situations rencontrées.
- Accompagner les professionnels de l'EMAS, de l'EN et de la MDPH dans la lecture d'une situation.
- Participer activement à la dynamique de l'équipe dans ses actions.
- Faire le lien avec ses confrères, si nécessaire.
- Auprès de l'équipe : il apporte par sa formation un éclairage clinique, développemental et technique. Il participe à la cohérence des actions de l'équipe concernant les différentes interventions.

Institut Médico Educatif Aristide MAILLOL

198 Chemin du Mas Taillant - 66430 BOMPAS

Tél : 04 68 61 15 25 – Fax : 04 68 61 73 34 - e.mail : [contact.ime.aristide.maillol@asso-sauvy.fr](mailto:contact.ime.aristide.maillol@asso-sauvy.fr)

[www.association-sauvy.fr](http://www.association-sauvy.fr)

**Dans une mission d'appui technique :**

- Il participe aux réunions partenariales, de réseaux ou de dispositif.
- Il développe une dynamique de veille sur les actualités et avancés dans le champ de la psychologie, des neuro-sciences, des techniques et des supports psycho-pédagogiques, notamment autour des différents troubles, handicaps et déficiences.
- Il propose une position « méta » face aux situations rencontrées.
- Il promeut les actions de la structure auprès des institutions et des différents partenaires.

**5 - ACTIVITES LIEES AU POSTE :**

**En interne :**

- Contribuer à l'harmonisation des outils et des pratiques,
- Participer aux évaluations internes et externes,
- Etre force de propositions pour l'amélioration des interventions,
- Aider à la prise de recul nécessaire pour appréhender les situations.

**En externe et avec accord du Directeur :**

- Participer à des groupes de travail avec l'EN, inter association, départementaux,
- Participer au GOS dans le cadre de la RAPT,
- Participer éventuellement aux équipes techniques MDPH,
- Participer à des commissions enfance, ....

**6 - ENJEUX :**

- Facilite la libre circulation de la parole et des informations au sein de l'EMAS.
- Participe à la Démarche qualité (évaluation interne et externe).
- Participe à la promotion de la bientraitance.
- Travaille les relations extérieures (image de l'établissement, partenariat, ...).

**7 - RELATIONS HIERARCHIQUES**

Président de l'association Joseph Sauvy, Directeur Général, Directeur du pôle « Handicap et Parcours »,  
Directeur du DITEP Peyrebrune - Caminem.

**8- DELEGATION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE**

Pas de délégation

**9 - RELATIONS FONCTIONNELLES INTERNES**

Salariés du Pôle Handicap et Parcours.

## 10 - PARTICIPATION A DES GROUPES DE TRAVAIL

- Dans l'EMAS :
  - Réflexion théorique, à thème (selon les demandes et besoins de l'équipe).
  - Réflexion institutionnelle (démarche qualité, QVT, organisation interne, documents réglementaires...).
- En dehors de l'EMAS :
  - Promotion du service (échanges intra et inter associatifs, connaissance du schéma départemental du handicap, intersessionnel intra et inter associatif, ...).
  - Formation continue (tout moyen permettant une juste distance nécessaire dans notre profession).

## 11 - COMPETENCES REQUISES

- Diplôme Master II en Psychologie ou DESS : « L'usage du titre de psychologue est défini par la loi n°85-772 du 25 juillet 1985 publiée au J.O du 26 juillet 1985. Sont psychologues les personnes qui remplissent les conditions de qualification requises dans cette loi. Toute forme d'usurpation du titre est passible de poursuites », « L'exercice professionnel de la psychologie requiert le titre et le statut de psychologue », (Titre II, Chapitre 1, Articles 1 et 2 du Code de Déontologie des Psychologues).
- Une formation à différentes méthodes : TEACCH, ABA, PECS et une bonne connaissance des DYS serait appréciable pour être un appui aux différents professionnels.
- « Le psychologue tient ses compétences : de connaissances théoriques régulièrement mises à jour, d'une formation continue et d'une formation à discerner son implication personnelle dans la compréhension d'autrui. Chaque psychologue est garant de ses qualifications particulières et définit ses limites propres, compte-tenu de sa formation et de son expérience. Il refuse toute intervention lorsqu'il sait ne pas avoir les compétences requises », (Titre I.2 du Code de Déontologie des Psychologues).
- Permis B car de nombreux déplacements

## 12 - APTITUDES PROFESSIONNELLES

- Capacités organisationnelles
- Qualités relationnelles et de communication
- Qualités d'écoute et disponibilité
- Capacité à prendre du recul
- Se former selon les besoins relevés

Cette fiche de poste est non exhaustive et sujette à évolution.